

RÉAMÉNAGEMENT DU ROND-POINT SCHUMAN ET DE SES ABORDS

Chère riveraine, cher riverain,

En complément des travaux en cours sur l'avenue de le Joyeuse Entrée, une nouvelle phase de travaux débutera **à partir du 11 mars 2024** au niveau de la **rue de la Loi**, entre le pont surplombant la chaussée d'Etterbeek et le boulevard Charlemagne.

Travaux prévus et planning

Cette intervention se déroulera en 4 phases. En fonction de la phase, des déviations sont mises en place. Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre patience.

- Du 11/03 au 29/03** : Adaptation du carrefour Loi/Taciturne. Le haut de la rue du Taciturne est fermé à la circulation. Pour permettre l'accès au bâtiment Charlemagne, le tronçon de la rue du Taciturne situé entre la rue Joseph II et la rue de la Loi sera provisoirement en cul de sac et à double sens durant cette phase de travaux.
- Du 08/04 au 13/05** : Rétrécissement de la voie d'insertion de la latérale venant du rond-point Schuman afin de réaliser un nouveau trottoir côté voirie avec des bacs à arbres et réalisation du plateau du boulevard Charlemagne. La rue du Taciturne est mise à double sens temporairement pour cette phase.
- Du 13/05 au 10/06** : Réalisation d'un nouveau trottoir côté bâtiment Charlemagne et réalisation du plateau à l'entrée du boulevard Charlemagne.
- Du 10/06 au 26/06** : Réalisation du plateau de la rue du Taciturne, création du trottoir et de la piste cyclable le long du Jardin de la Vallée du Maelbeek. La rue du Taciturne est de nouveau en sens unique vers la rue Joseph II.

Des intempéries ou des circonstances imprévisibles peuvent générer des changements de planning. Retrouvez les infos les plus récentes sur www.beliris.be.

Aspects pratiques

Dès le 11 mars, la vitesse à la sortie du tunnel Loi sera adaptée pour les automobilistes.

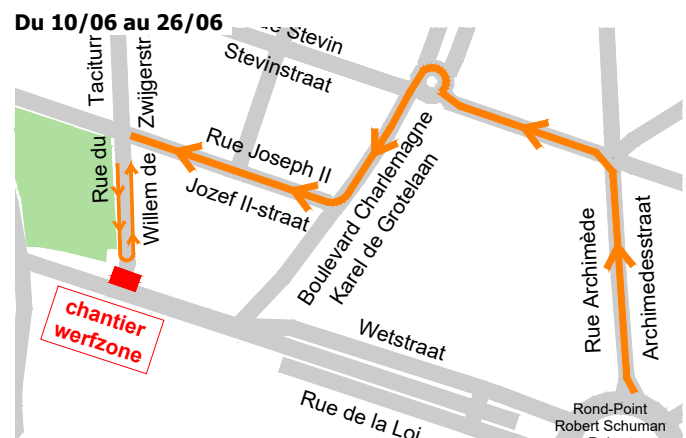
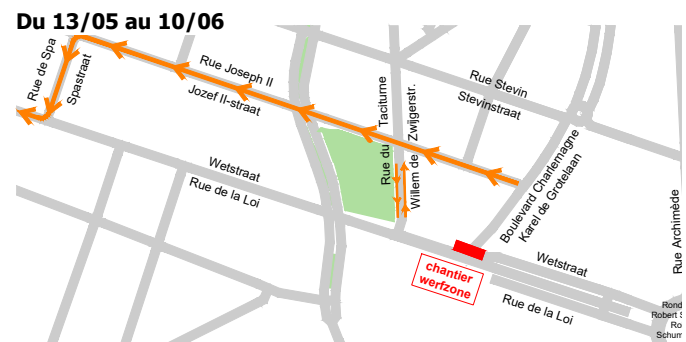
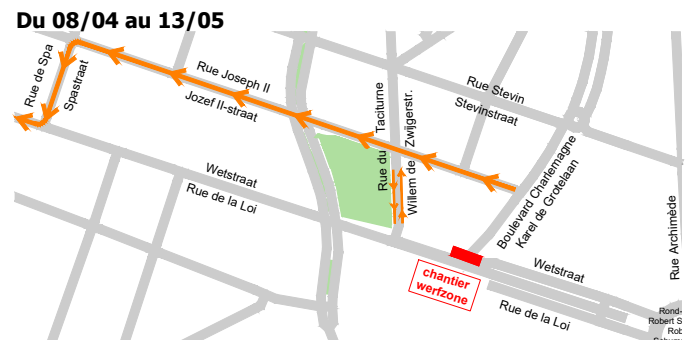
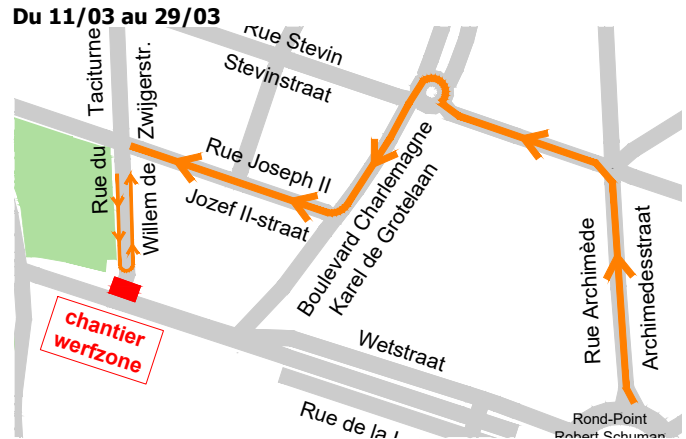
Accessibilité

La circulation des piétons et des cyclistes sera assurée tout au long de la durée des travaux.

L'accès aux immeubles et aux garages est assuré. L'accès pour les services de secours est également garanti. Au niveau de la zone de chantier, les livraisons et les déménagements sont toujours possibles après contact avec l'ombudsman.

Transports en commun

Les travaux n'affectent pas les lignes de bus de la STIB. Les accès à la station Schuman (gare et métro) restent ouverts et accessibles comme d'habitude.



■ Déviation automobilistes

Le maître d'ouvrage fédéral Beliris et l'entrepreneur s'engagent à réduire les nuisances au maximum et à réaliser les travaux dans les délais les plus courts possibles.

Pour toute question pratique ou urgence liée aux travaux, prenez contact avec l'ombudsman du chantier: M. Johan Van Laer via le n° 0485 08 74 70.

Restez informés !
Inscrivez-vous à la newsletter.

